

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 69 DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES ENERGETIQUES

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 1^{er} octobre 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210930-2021-69-DE
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 6-3,

Vu la délibération n°2021-41 du Comité syndical en date du 08 avril 2021 relative au lancement et à la signature d'un marché public « Audits énergétiques »,

Considérant que le SYDELA, pour accompagner les collectivités dans la réalisation d'études énergétiques de leurs bâtiments publics (hors programme spécifique) a lancé un marché public dédié à la réalisation d'études énergétiques.

Considérant qu'aux termes de la consultation, deux sociétés ont été désignées attributaires, soit :

- Société BATIMGIE
- Groupement AUNEA / AKAJOULE

Considérant qu'afin de garantir un coût identique entre tous les adhérents, il est proposé d'effectuer une péréquation des offres financières de deux sociétés attributaires.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le principe d'une participation des collectivités adhérentes calculée sur la base de coûts péréqués, pour garantir un coût identique entre tous les adhérents dans le cadre de la mise à disposition de services relative à la réalisation d'audits énergétiques et diagnostics techniques des installations ;**
- **De fixer les tarifs péréqués applicables comme précédemment présentés.**

Le Président
Raymond CHARBONNIER

